

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Mme Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidences**

*M. Christian Arseneault  
Arrondissement de  
Côte-des-Neiges –  
Notre-dame-de-Grâce*

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

#### **Membres**

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement de  
Ahuntsic –Cartierville*

*M. Jocelyn Pauzé  
Arrondissement de Rosemont –  
La Petite-Patrie*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 24 septembre 2020**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE208694002**

***Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC., pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes tel que défini dans l'appel d'offres, et ce, pour une période de 36 mois pour le lot #1 incluant la cour municipale et ses 4 points de service, et de 12 mois pour le lot #2 incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Baillets. Le contrat débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de douze mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (20 - 18027), 4 soumissionnaires, un seul conforme.***

**“Original signé”**

---

Karine Boivin Roy  
Présidente

**“Original signé”**

---

Linda Lajeunesse  
Secrétaire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à un ou à plusieurs des critères fixés par les conseils qui ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE208694002**

*Accorder un contrat à Groupe de sécurité Garda SENC., pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes tel que défini dans l'appel d'offres, et ce, pour une période de 36 mois pour le lot #1 incluant la cour municipale et ses 4 points de service, et de 12 mois pour le lot #2 incluant les usines de filtration d'eau potable d'Atwater et de Charles-J.-Des Bailleurs. Le contrat débutant le 7 octobre 2020 avec deux options de prolongation de douze mois chacune - Dépense totale de 6 321 852,27 \$, taxes incluses. Appel d'offres public (20 - 18027), 4 soumissionnaires, un seul conforme.*

À sa séance du 2 septembre 2020, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

Le 9 septembre dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus qui sévit depuis la mi-mars. Au cours de cette séance, les responsables du Service de la gestion et de la planification immobilière ont pu présenter les différentes étapes franchies dans le cadre de cet appel d'offres et répondre à toutes les questions des commissaires concernant ce contrat pour la fourniture d'un service d'agence de sécurité et tous les services connexes à la cour municipale municipale et ses 4 points de service ainsi qu'aux usines de filtration d'eau potable d'Atwater et Charles-J.-Des Bailleurs.

Le Service a d'abord expliqué que les quatre entreprises s'étant procuré les documents d'appel d'offres ont déposé une soumission. Cependant, le système d'ouverture des soumissions à deux enveloppes a résulté en la conformité d'une seule soumission conforme puisque deux entreprises n'ont pas obtenu la note de passage et qu'une entreprise a été disqualifiée parce qu'elle avait omis de faire la visite obligatoire des lieux prévue au devis. En conclusion, le Service recommande néanmoins l'octroi malgré un écart défavorable de 12,67 % par rapport à l'estimé de contrôle.

Au terme de son examen, la Commission a statué sur la conformité de ce dossier, et ce, bien qu'elle déplore qu'une négociation n'ait pas été menée auprès de l'adjudicataire avant l'octroi comme le permet la Loi sur les cités et villes lorsqu'un appel d'offres résulte en une seule soumission conforme. En outre, la Commission a demandé à ce que le sommaire décisionnel fasse état des raisons pour lesquelles deux firmes n'ont pas obtenu la note de passage lors de l'analyse des soumissions.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service de la gestion et de la planification immobilière pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de biens et services d'une valeur de plus de 2 M\$, pour lequel :*
  - *une seule soumission conforme a été reçue suite à un appel d'offres.*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier;*

**À l'égard du mandat SMCE208694002 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**